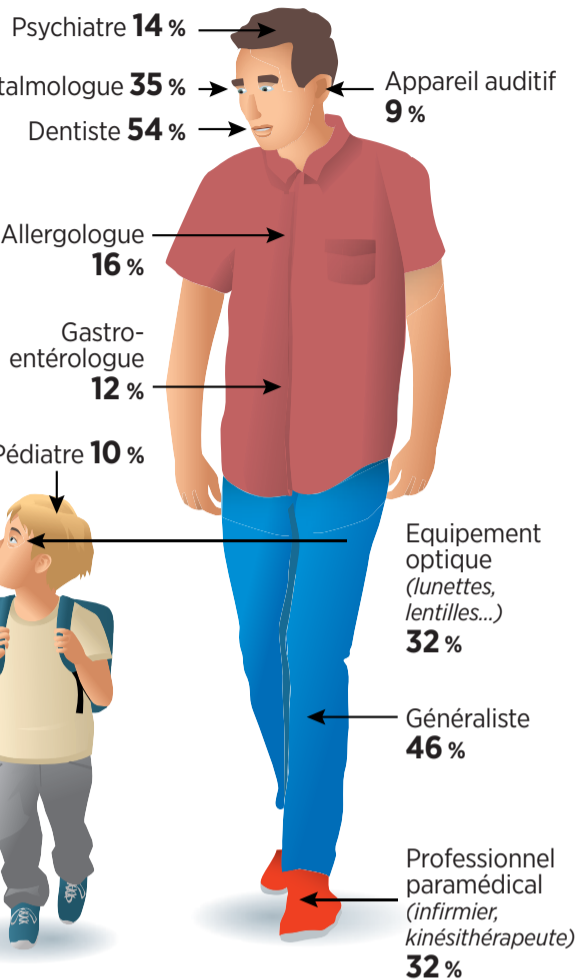


Note de lecture : 14 % des Franciliens ont dû renoncer à une consultation chez un psychiatre.

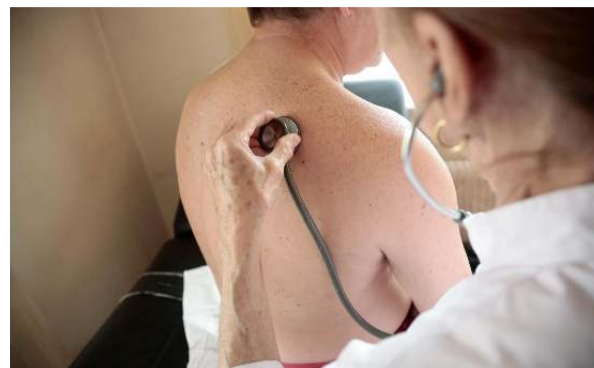


SOURCE : IPSOS. LPI/INFGROPHIE.

## Un patient sur dix sans complémentaire santé

**DÉPENSER 40 €** par mois (coût moyen en France), soit près de 500 € par an pour bénéficier d'une complémentaire santé, un luxe ? Selon une étude de la Drees (Direction des études du ministère de la Santé) publiée en avril dernier, « plus de 95 % des personnes bénéficient d'une assurance santé complémentaire ».

Mais derrière ce chiffre se cache une réalité bien différente en Ile-de-France. Selon le sondage réalisé par Ipsos pour le baromètre de la santé « le Parisien » - « Aujourd'hui en France » - Cosem, 10,5 % des Franciliens sont dépourvus de complémentaire santé. Parmi les moins de 35 ans, ce



En Ile-de-France, le taux d'habitants sans complémentaire santé est deux fois plus élevé qu'ailleurs.

Fonctionnaire stagiaire, Augustin, 23 ans, fait partie de ces jeunes sans complémentaire. « Un choix, précise-t-il. A minima, il m'en coûterait 276 € par an, c'est beaucoup et je serais à peine mieux remboursé. Car en France, contrairement aux Etats-Unis où j'ai vécu et où je me suis assuré, la santé ne coûte pas cher. Je prends un risque, mais avec mon budget contraint, et puisque je suis en bonne santé, une complémentaire n'est pas rentable. »

Notre sondage révèle que 36 % de ces patients sans mutuelle ont renoncé à un équipement optique, largement subventionné par les complémentaires santé. Ces patients sont ceux qui consultent le moins leur généraliste, dont ils ne sont remboursés qu'à 70 %. Ils vont aussi nettement moins à l'hôpital, où le reste à charge peut vite grimper. Bref : ils se soignent moins bien.

taux monte à 15 % ! Pourtant, comme le rappelle la Drees, « ce second étage de couverture santé, quasi universel, joue un rôle important dans l'accès aux soins ».

C'est en Seine-Saint-Denis (15,4 %) et dans le Val-d'Oise (12,1 %) qu'ils sont les plus nombreux, mais plus d'un Parisien sur dix (10,7 %) ne dispose pas de complémentaire. Globalement, 21 % sont des inactifs, 15,6 % sont des employés et 14,7 % des ouvriers auxquels l'employeur, depuis la réforme de 2016, doit proposer une complémentaire d'entreprise, avec prise en

charge d'au moins 50 % du coût. Enfin, 14,3 % des professions indépendantes et seuls 5 % des retraités font l'économie d'une mutuelle.

### Ils vont moins chez le généraliste ou à l'hôpital

Une situation d'autant plus surprenante que, pour les plus modestes, il existe la CMU-C (couverture maladie universelle complémentaire) et l'ACS (aide à la complémentaire santé), remplacées depuis le 1<sup>er</sup> novembre par la complémentaire santé solidaire, dont le coût varie entre zéro et 30 € par mois, selon les revenus.



**Avec mon budget contraint, et puisque je suis en bonne santé, une complémentaire n'est pas rentable**

AUGUSTIN, 23 ANS, FONCTIONNAIRE STAGIAIRE

**POUR 8 FOYERS SUR 10**

**EN 2020, DISPARITION DE LA TAXE D'HABITATION SUR LA RÉSIDENCE PRINCIPALE**

**VÉRIFIEZ SI VOUS ÊTES CONCERNÉS ET SUPPRIMEZ VOS MENSUALITÉS DÈS MAINTENANT SUR**

**IMPOTS.GOUV.FR**

Si vous ne disposez pas d'internet, nos agents sont à votre écoute au guichet ou par téléphone au **0 809 401 401** Service gratuit + prix appel

